

Comparution mardi et mercredi des journalistes français écroués

Niger

Posté par: Touareg

Publiée le : 15/1/2008 10:52:41

NIAMEY (AFP) — Deux journalistes français accusés et écroués en décembre au Niger pour "atteinte à la sûreté de l'Etat" après des contacts avec des rebelles touareg doivent comparaître mardi et mercredi devant un juge d'instruction de Niamey, a appris l'AFP lundi auprès de leur avocat.

Thomas Dandois et Pierre Creisson, qui travaillaient pour la chaîne de télévision Arte, avaient obtenu une autorisation pour des reportages sur la grippe aviaire dans le centre-sud du Niger.

Mais ils s'étaient également rendus dans le nord, strictement interdit à la presse, pour réaliser un reportage sur le Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ, rébellion touareg), selon Niamey.

Ils sont passibles de la peine de mort.

"Ils comparaîtront devant le juge d'instruction mardi et mercredi pour un interrogatoire" sur les faits qui leur sont reprochés, a ajouté leur avocat nigérien, Me Moussa Coulibaly.

Les images qu'ils ont filmées avec les chefs du MNJ seront également visionnées à l'occasion d'une séance à huis clos, a indiqué l'avocat.

D'après des sources militaires, ces images ont "choqué" les autorités car elles montraient "des soldats à visage découvert et enchaînés" qui sont détenus depuis des mois par la rébellion.

Par ailleurs, la chambre d'accusation de la Cour suprême rendra public mardi une décision après sa saisine par le parquet sur "la légalité ou non" des bandes d'écoutes téléphoniques sur la base desquelles un autre journaliste, Moussa Kaka, correspondant de RFI (Radio France Internationale), a été accusé et écroué pour des liens présumés avec le MNJ.

Ces enregistrements, seuls éléments à charge contre Moussa Kaka, ont été jugés "non conformes à la loi" par un juge d'instruction, qui a ordonné leur retrait du dossier.

M. Kaka a été inculpé et incarcéré le 26 septembre à Niamey pour "complicité d'atteinte contre l'autorité de l'Etat".

Un quatrième journaliste, Ibrahim Manzo, directeur du bimensuel nigérien Aïr-Info, est pour sa part incarcéré depuis le 9 octobre à Agadez (nord) pour "association de malfaiteurs" et liens présumés avec les rebelles.

Tous les deux risquent aussi la prison à vie.

Des ONG nigériennes, le ministère français des Affaires étrangères, les familles des Français et l'association Reporters sans frontières (RSF) ont appelé le président Tandja à la clémence.

Mais à ce stade de la procédure, la grâce présidentielle n'est possible qu'après leur jugement et leur éventuelle condamnation, selon une source judiciaire.

Robert Menard, secrétaire général de RSF, était attendu lundi soir à Niamey pour solliciter une "remise en liberté" de MM. Dandois et Creisson, en attendant la fin de la procédure.

AFP